

REPUBLIQUE FRANCAISE
HERAULT



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CCAS DE LUNEL-VIEL N° 11/2023**

Nombre de membres :

Afférents au Conseil d'Administration : 11
En exercice : 11

SEANCE DU 15 DÉCEMBRE 2023

DATE DE LA CONVOCATION : 8 décembre 2023

DATE D’AFFICHAGE : 8 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois et le quinze décembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Fabrice Fenoy.

PRESENTS : M. FENOY – Mme FROIDURE – Mme BOUABDALLAH – Mme MOUSSU – Mme MONGRAIN – Mme GRANDGONNET – Mme FLOCH – Mme GARCIA

ABSENTS EXCUSÉS : M. VADELL – M. CHAZALLET – Mme DEFAUX

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme FROIDURE

OBJET : INSTALLATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR ÉLU SUITE À DÉMISSION

Rapporteur : monsieur Fenoy

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-4 à L.2122-7

Vu le Code de l'action sociale et des familles, et notamment ses articles L.123-6, R.123-7 et R.123-8

Vu les délibérations n° 22 et 23/2020 du conseil municipal du 3 juillet 2020 portant fixation du nombre de membres du conseil d'administration du Centre communal d'action sociale (CCAS) et leur désignation,

Vu le courrier reçu le 25 septembre 2023, par lequel Madame Nathalie Raynal fait part de sa démission de ses fonctions d'administratrice au sein du conseil d'administration du CCAS,

Vu l'acceptation écrite de Monsieur Fenoy, Président, à cette demande de démission,

Conformément à l'article R 123-9 du code de l'action sociale et des familles (CASF), lorsqu'un administrateur élu démissionne, il est remplacé par le conseiller municipal qui suivait sur la liste des candidats présentée au moment de la désignation des administrateurs du CCAS par le conseil municipal.

Monsieur Chazallet était le suivant de liste présenté lors de l'élection du 3 juillet 2020.

Monsieur Fenoy propose de désigner Monsieur Chazallet comme administrateur au sein du conseil d'administration du centre communal d'action sociale de la commune de Lunel-Viel, en remplacement de Madame Nathalie Raynal, démissionnaire.

Le conseil d'administration du CCAS, ayant oui l'exposé de monsieur Fenoy, et après en avoir délibéré, prend acte **à l'unanimité** de l'installation de monsieur Chazallet en qualité de nouvel administrateur élu au sein du conseil d'administration du CCAS.

Ainsi délibéré et ont signé au registre les membres présents.
Pour extrait conforme.

Le Président
Fabrice Fenoy



La Secrétaire
Sylvie Froidure

